

Au sujet des éléments de reconnaissance, le ministre a-t-il réquisitionné plus d'hélicoptères? Notre brigade en Europe a-t-elle les hélicoptères voulus pour faire de la reconnaissance? Le ministre a mentionné les hélicoptères Voyager. De combien a-t-il fait l'acquisition? Nous savons qu'il va acheter 15 avions Buffalo. Autrement dit, l'article paru dans ce magazine nous apprend que le ministère est censé passer une commande pour l'achat de 15 avions Buffalo.

**L'hon. M. Churchill:** Il n'a cité aucun chiffre.

**L'hon. M. Lambert:** Non. A en juger d'après ce rédacteur d'une revue sur l'aviation, les forces canadiennes seront dotées de 15 appareils Buffalo C.C.-115 De Havilland. Allons-nous être obligés de prendre nos renseignements dans des revues ou d'attendre le bon plaisir du ministre? Cela ne suffit pas. Plutôt que de nous servir un beau discours sur des idées générales, le ministre ferait beaucoup mieux de nous dire clairement ce qu'il entend par son commandement mobile, quelle tâche il lui destine, de quelle façon il fonctionnera et quel en sera l'équipement. On nous demande d'approuver des crédits pour une certaine réorganisation de nos forces armées. Mais les précisions à ce sujet, le rôle de nos militaires et leur équipement sont autant de secrets que le ministre garde avec un soin jaloux. On se pose des questions au sujet de la mobilité du groupe mobile, de la transformation d'une autre brigade en une sorte de brigade aéroportée—l'expression n'est peut-être pas très juste, mais je veux parler d'une brigade aérienne ou pouvant être transportée par avion.

**L'hon. M. Hellyer:** Les troupes peuvent être transportées par avion.

**L'hon. M. Lambert:** Ce point est très intéressant, surtout dans la perspective de l'annonce faite aujourd'hui à Paris par le président de Gaulle. Il a dit qu'après le 4 avril 1969, toutes les troupes étrangères en sol français relèveront du commandement français. En d'autres termes, il invite l'OTAN à se retirer, à moins qu'il n'y ait une révision globale de la structure de l'Organisation. Voici ce que je me demande à l'heure actuelle: est-ce quelque chose de nouveau que le président de la France propose de façon inattendue aux alliés de l'OTAN, ou est-ce une chose qu'on a discutée au sein de l'OTAN et dont le ministre a eu vent au moment de la conférence ministérielle de l'OTAN, en décembre dernier? Il serait intéressant de le savoir. En a-t-il eu des indications préalables? Quels sont les projets pour parer à semblable éventualité?

[L'hon. M. Lambert.]

Nous savons qu'en ce cas, ce sera la fin de Marville. En ce qui nous concerne, ce sera la fin de Metz. Doit-on en conclure que toutes nos troupes de l'OTAN outre-mer seront en Allemagne de l'Ouest, ou seront-elles stationnées ailleurs? Qu'advient-il si la France se retire comme région de manœuvres, car si l'on examine la carte, il faut se rendre à l'évidence que l'Allemagne de l'Ouest est un pays très étroit. Voyez ses lignes de communications. Les lignes latérales du nord au sud suivent essentiellement le Rhin; pour aller vers la frontière de l'Allemagne de l'Est, il faut suivre des lignes latérales à angle droit avec les communications des pays rhénans. Il est donc impossible de bouger. Il s'agit là de la plus grande difficulté pour les manœuvres. Je le répète, quels projets a-t-on mis au point à ce sujet? Quel matériel avons-nous mis à la disposition de nos forces?

J'en arrive maintenant au CF-5. Je n'ai pas l'intention d'en traiter avec autant de détails que le député de Winnipeg-Sud-Centre l'a fait vendredi. Certains de ces appareils seront-ils utilisés en Europe? Il n'en est fait aucune mention jusqu'ici. S'agit-il simplement d'accessoires tactiques donnés à notre commandement mobile? Nous savons que nos troupes en Europe font partie de notre commandement mobile en ce qui concerne leur composition, leur organisation et leur équipement. Auront-elles des CF-5, ou ces unités seront-elles gardées au Canada pour être expédiées à divers endroits au besoin, le ministre étant seul au courant?

J'appelle l'attention du ministre sur la recommandation qui figure à la page 19 du texte anglais du rapport, pour 1963-1964, du comité de la Chambre chargé d'étudier des questions relatives à la défense où l'on peut lire ce qui suit au sujet des forces de l'OTAN:

Le comité recommande:

...entre autres choses...

...que soit immédiatement entreprise une étude relative aux opérations à longue distance en vue de décider du rôle futur le plus approprié pour la division aérienne, lorsque son matériel actuel sera devenu désuet.

On lit plus loin:

Vu la nécessité de la mobilité, qu'on songe de façon particulière à confier à la division aérienne un rôle dans le transport aérien.

Ces recommandations ont autant de valeur aujourd'hui qu'à ce temps-là et elles sont d'autant plus sensées. Sauf erreur, le ministre reconnaît certaines des choses que nous devons essayer de faire valoir, soit que nos forces terrestres doivent être aussi mobiles que possible lorsqu'elles participent à des opérations conjointes avec nos forces aériennes et nos forces navales. Nous voulons savoir